

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **mardi 5 septembre 2023 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
10, rue des Bouleaux Lot 6 469 437	Autoriser la construction d'une remise isolée avec une pente de toit à 1 versants au lieu d'une pente de toit à 4 versants	Article 7.5 Règlement de zonage n°16-642
6320 à 6324, boulevard Sainte-Anne Lot 4 440 107	Autoriser l'installation de 3 enseignes commerciales sur le mur du bâtiment principal au lieu d'une enseigne	Article 13.12 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 16^e jour du mois d'août 2023.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière